



DE L'ISÈRE

---

MAIRIE  
de  
SAINT CLAIR DE LA TOUR  
38110

---

Le 29.09.2017

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75  
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 18 pour le point N° 1, 19 à partir du N° 2  
Votants : 21 puis 22 à partir du point N° 2

L'an deux mil dix-sept, le 26 du mois de septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire,

**PRESENTS :** Mmes et MM. Jean-François DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Magali GRISEL, Christophe JULLIAN-DESAYES, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN,, Jean-Claude PELISSE à partir du point N° 2, Brigitte MIGNOT, Sylvie DRAME, Jean-Claude BIETRIX, Maryline BOROWIAK, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Gabriel PERICAS, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Simon MIGNOT Emmanuel MORESTIN.

**POUVOIRS :** Luc LAURENT donne pouvoir à Michel BELANTAN  
Jacqueline GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel EGLAINE  
Patrick BLANDIN donne pouvoir à Claire KERRINCKX

**EXCUSEE :** Marjorie COURBI

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du conseil municipal :

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2017
- ✓ Demande de subvention complémentaire du fonds de concours 2017 aux VDD
- ✓ Harmonisation des tarifs des médiathèques au sein des Vals du Dauphiné
- ✓ Choix du prestataire pour la fourniture des repas en liaison froide dans les restaurants scolaires de la Commune
- ✓ Questions orales.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2017 – Délibération N° 2017-10-1 :**

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2017 qui a été communiqué aux élus, affiché et diffusé.

Le Conseil Municipal, par : 3 abstentions et 18 voix pour, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2017.

## **2. Demande de subvention complémentaire du fonds de concours 2017 aux Vals du Dauphiné - Délibération N° 2017-10-2**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 20 juin 2017, nous avons demandé le versement d'une subvention aux VDD, représentative de la somme prévue au titre de l'ancienne Dotation de Solidarité Communautaire prévue pour un montant de 53 726 €. Nous avons transmis les dépenses réalisées en fonctionnement, hors masse salariale, depuis le début de l'année 2017, pour un montant de 75 892.16 €.

Nous avons reçu le versement d'une somme de 37 946 € représentant la moitié du montant des dépenses communiquées. En effet, nous n'avons pas eu la précision, à savoir que la subvention attribuée représenterait la moitié de la dépense effective.

Suite à une commission « finances » des VDD, l'information nous a été donnée pour que nous complétions notre dossier afin que le complément puisse nous être versé. Nous avons donc fourni aux VDD, le 31 août 2017, un état des dépenses réalisées pour un montant total de 107 642.29 €, les dépenses d'investissement étant également éligibles, afin que nous puissions percevoir le complément de 15 780 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite des Vals du Dauphiné le versement complémentaire du fonds de concours 2017, soit 15 780 €.

## **3. Harmonisation des tarifs des médiathèques au sein des Vals du Dauphiné - Délibération N° 2017-10-3**

Madame Magali GRISEL, Adjointe, indique que le 11 juillet 2017, le Conseil Communautaire des Vals du Dauphiné a validé l'harmonisation des tarifs des médiathèques du réseau, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Désormais, un abonnement souscrit dans l'une des bibliothèques du réseau donnera accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau des médiathèques des Vals du Dauphiné, par le biais d'une carte d'adhésion gratuite.

Les tarifs présentés ci-après doivent être adoptés par délibération des communes :

Compte-tenu de la réception de cette demande le 28 juillet 2017 et du fait qu'il n'y avait pas de conseil municipal, les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour la médiathèque de ST CLAIR DE LA TOUR.

<b>PUBLIC</b>	<b>MONTANT ANNUEL</b>
<b>ADULTE</b>	<b>10 €</b>
<b>ENFANT (jusqu'à 18 ans)</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>PUBLIC TARIF REDUIT :</b>	<b>5 €</b>
- Etudiant de moins de 26 ans,	
- Personne attestant d'une allocation de base du RSA, ASSEDIC, FNS, allocation handicapé, allocation personne invalide	
- Personne de plus de 65 ans non imposable	
<b>TARIFS ANNEXES</b>	<b>MONTANT</b>
- Scolaires et périscolaires	<b>GRATUIT</b>
- Collectivités : associations, CE	<b>20 €</b>
- Retard 1	<b>1.00 €</b>
- Retard 2	<b>2.00 €</b>
- Retard 3	<b>3.00 €</b>

TARIFS ANNEXES	MONTANT
- Carte perdue	2.00 €
- Impression noir et blanc	0.20 €
- Impression couleur	0.30 €

Le nombre de documents empruntés à la médiathèque reste inchangé. Les documents empruntés sur les autres sites sont ajoutés au quota des emprunts :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs indiqués ci-dessus pour la médiathèque de ST CLAIR DE LA TOUR qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

#### **4. Choix du prestataire pour la fourniture des repas en liaison froide aux restaurants scolaires de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018.- pas de délibération**

M. le Maire explique qu'une publication dans le journal d'annonces légales « L'Essor » a été faite en juillet 2017 pour une consultation en vue de choisir un prestataire qui fournira les repas en « liaison froide » dans les deux restaurants scolaires communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le contrat arrivant à échéance avec le prestataire de denrées au 31/12/2017. 5 représentants de Sociétés sont venus visiter les locaux durant l'été et chaque Société a remis une offre le 15 septembre 2017. L'analyse des offres a été faite mais n'est pas satisfaisante notamment concernant les matériels nécessaires car la comparaison ne peut être faite, chacun ayant mis des matériels et des financements différents. Un tableau reprenant les caractéristiques des sociétés a été distribué aux élus. 3 prestataires seront revus afin qu'ils précisent les matériels nécessaires et les conditions financières.

Il est précisé qu'en cas d'investissement, la commune pourrait percevoir des subventions, ce qui n'est pas le cas pour de la location-vente.

Suite à une interrogation de Mme Claire KERRINCKX qui indique que cette décision de recourir à un prestataire fournissant des repas n'a pas été prise avec l'accord de la commission scolaire, M. le Maire lui répond qu'il avait déjà évoqué la question avec l'ensemble des élus. Il rappelle que la motivation première de la Municipalité dans ce choix est la responsabilité qui incombe au Maire en cas d'intoxication alimentaire, toujours possible, malgré la qualité des repas actuels et également le fait que la cuisine centrale n'est plus aux normes. D'autre part, en cas d'absence longue de l'une des deux cuisinières, le service aurait bien du mal à être assuré. M. Thierry SOHIER, adjoint, indique également que pour le personnel, le système de liaison froide permettra d'enlever des heures de préparations.

Il conviendra de chiffrer le coût du repas actuel et de faire une projection avec le coût d'un repas livré.

M. Luc BASSETTE s'interroge sur la question qualitative des repas. Il lui est répondu que M. le Maire et M. Thierry SOHIER ont prévu de tester les cantines environnantes, en demandant la possibilité de venir manger pour se rendre compte de la qualité des repas.

Le cahier des clauses administratives et techniques sera adressé à l'ensemble des élus car certains ne l'ont pas reçu durant l'été.

Une commission scolaire sera programmée prochainement pour avancer sur ce dossier.

#### **5. Questions orales :**

##### **Antenne Free :**

L'opérateur FREE s'est rapproché de la Fondation Boissel pour proposer l'implantation de son antenne sur des parcelles situées à Bellefontaine. M. le Maire indique que la correspondante de Free qui s'est occupée du dossier a fait savoir récemment que la réponse était négative.

Un article est distribué aux conseillers municipaux qui précise notamment que les élus ne peuvent s'opposer à l'implantation d'antenne pour des motifs sanitaires. Ils peuvent toutefois demander des simulations d'exposition aux ondes à l'opérateur. Par ailleurs, il n'est pas démontré que plusieurs « petites antennes » soient moins nocives qu'une grande

Il sera demandé à FREE de déposer un nouveau dossier et de faire réaliser des simulations de l'exposition aux champs électromagnétiques sur le terrain, choisi, objet de la déclaration préalable, situé à « Ratassière ».

Les dirigeants de la Fondation Boissel seront par ailleurs sollicités afin de connaître les motifs de leur refus et éventuellement s'il n'y aurait pas néanmoins une possibilité d'implantation d'une antenne sur un terrain leur appartenant.

### **Suite du compromis de vente du Foulon :**

M. Luc BASSETTE demande si l'acte de vente définitif a été signé. M. le Maire lui répond par la négative car malgré ses demandes très fréquentes au Notaire, il manque pour le moment un document : l'état hypothécaire que l'étude doit obtenir du Bureau des Hypothèques.

La vente définitive devrait être réalisée très prochainement. M. le Maire rappelle que l'acheteur a obtenu les financements nécessaires et attend également que la vente soit signée au plus tôt.

Concernant le **coût des installations** nécessaires à la séparation des réseaux entre l'école maternelle et le bâtiment, M. Michel BELANTAN donne le détail de ce qui a été réalisé, à savoir par ENEDIS, pour un raccordement électrique, coût : 5 209.20 €, Terelec pour une tranchée d'alimentation électrique, travaux pour 3 418.18 €, du PVC acheté à Weldom et posé par les employés communaux pour une conduite d'eaux pluviales pour 117.80 € et une facture de 418.75 € à l'entreprise Mar'yo pour la séparation d'alimentation d'eau potable, soit un total de 9 163.93 €..

### **Point sur les travaux réalisés du programme d'investissement 2017 :**

Suite à une interrogation de M. Luc BASSETTE, M. Michel BELANTAN, adjoint, lui répond que tous les travaux prévus ont été réalisés.

Il précise que le désamiantage de la maison « Giroud » a été effectué et que la démolition est prévue d'ici fin octobre, début novembre 2017.

Par ailleurs, une réunion conjointe des commissions « travaux » et « finances » est programmée pour le **jeudi 19 octobre 2017 à 19h** afin de faire un point sur les travaux et les finances.

### **Nouveaux horaires de LA POSTE :**

M. le Maire indique que la Poste a mis en œuvre, à compter du 22 septembre 2017, les horaires qu'elle avait indiqués depuis février 2017. Il précise qu'il a écrit aux différents parlementaires pour leur faire part de cette situation. Par ailleurs, lors des travaux de rénovation de la poste de LA TOUR DU PIN, dans le dépliant donné aux habitants, les horaires des postes de ST VICTOR DE CESSIEU et de ST CLAIR DE LA TOUR ne figuraient pas délibérément. Le contrat de location du bâtiment se termine fin 2019. Il est possible que la Poste ne souhaite pas renouveler le bail...

**Recherche d'un gérant d'épicerie multi-services** : M. Luc BASSETTE fait part à l'assemblée de la recherche par la Commune de ROCHETOIRIN d'un gérant pour leur épicerie.

Il indique également que le LION'S CLUB propose de mettre à disposition de la commune des panneaux pour les places handicapées sur lesquels figure le texte : « si tu prends ma place, prend aussi mon handicap ». M. le Maire lui répond que la mairie est intéressée. M.

Thierry SOHIER demande également que d'autres boites « SOS » soient également fournies par le LION'S CLUB car il en remet aux bénéficiaires des téléalarmes.

**Usine DICKSON :**

M. Emmanuel EGLAINE demande où en est l'entreprise DICKSON depuis le feu. M. le Maire lui répond que le Directeur M. DESTOMBES est venu à la mairie en juillet 2017 en indiquant avoir posé un hangar temporaire d'un an sur le terrain et avoir loué une partie des entrepôts de Prim'style aux VDD.

L'entreprise devrait déposer prochainement un permis de construire pour reconstruction du bâtiment en forme de L.

Mme Claire KERRINCKX demande quand aura lieu la réunion publique que le Directeur s'était engagé à faire.

M. le Maire lui répond que ce sera sans doute après le dépôt du permis de construire.

Il précise que les relevés effectués par la DREAL, organisme d'Etat, n'ont montré aucune pollution.

M. Luc BASSETTE indique que les habitants de CESSIEU ont monté un collectif d'habitants jouant le rôle de « nez » par rapport au site d'enfouissement et aux nuisances engendrées.

M. Emmanuel MORESTIN pense qu'il serait bien de créer un site internet pour que chaque riverain puisse consigner, au fur et à mesure, les problèmes d'odeurs et de fumées, car il faut des traces écrites.

**Exposition culturelle le dimanche 8 octobre 2017 :**

Mme Sylvie DRAME, conseillère municipale déléguée informe l'assemblée qu'une exposition culturelle aura lieu le dimanche 8 octobre 2017 à la salle polyvalente de 10h à 18h avec une vingtaine d'artistes dont des autistes et que l'entrée sera libre.

**Repas des « aînés » le dimanche 15 octobre 2017 à midi :**

M. Thierry SOHIER, Vice-Président du CCAS rappelle aux élus que le repas des « aînés » aura lieu le dimanche 15 octobre 2017 et qu'il les invite à participer à la préparation de la salle polyvalente le samedi après-midi et au service le dimanche à midi.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le JEUDI 26 OCTOBRE 2017 à 19h**

Fin du conseil municipal à 20h40